

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2024/008

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 26 janvier 2024

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Matteo BÄCHTOLD
Gunilla SKARIN PARTE ayant donné pouvoir à Geneviève GRAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry VIDAL

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU CCAS

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023/058 en date du 8/12/2023 portant dissolution du CCAS au 31/12/2023,

Considérant que le budget du CCAS a été clôturé le 31/12/2023 et qu'il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal d'approuver les comptes 2023,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui des titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 074031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC THOMON-LES-BAINS

ETABLISSEMENT : CCAS NERNIER
ETAT : I-1

Résultats budgétaires de l'exercice

71103 - CCAS NERNIER

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		18 094,66	18 094,66
Titres de recette émis (b)		10 000,00	10 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		10 000,00	10 000,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		18 094,66	18 094,66
Mandats émis (f)		8 750,76	8 750,76
Annulations de mandats (g)		54,00	54,00
Depenses nettes (h = f - g)		8 696,76	8 696,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 303,24	1 303,24
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 074031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC THOMON-LES-BAINS

ETABLISSEMENT : CCAS NERNIER
ETAT : I-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71103 - CCAS NERNIER

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CCAS NERNIER					
Investissement					
Fonctionnement	8 094,66		1 303,24		9 397,90
Sous-Total	8 094,66		1 303,24		9 397,90
TOTAL II	8 094,66		1 303,24		9 397,90
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 094,66		1 303,24		9 397,90

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représenté,

APPROUVE le compte de gestion 2023 du CCAS clôturé au 31/12/2023,

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Christian BREUZA



Secrétaire de séance
Thierry VIDAL

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Date de publication